

Pays : Pologne

Commission : Conseil de l'UE pour un "Blue Deal"

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle renforcer son rôle dans la protection des mers et océans, tout en conciliant les intérêts économiques des États membres ?

La Pologne se situe en Europe centrale et possède un accès à la mer Baltique. Elle partage ses frontières avec l'Allemagne à l'ouest, la République tchèque et la Slovaquie au sud, l'Ukraine et la Biélorussie à l'est, ainsi que la Lituanie et l'enclave russe de Kaliningrad au nord-est. Depuis 2004, la Pologne est membre de l'Union européenne et participe activement aux politiques européennes concernant l'économie, l'environnement et la sécurité maritime. Le pays possède plusieurs ports importants sur la mer Baltique, comme Gdańsk et Gdynia, qui jouent un rôle majeur dans le commerce maritime et le transport de marchandises en Europe du Nord.

Les mers et océans occupent une place centrale dans l'économie européenne. Ils permettent le transport de la majorité du commerce international, soutiennent la pêche et offrent de nombreuses ressources naturelles. Cependant, ces espaces sont aujourd'hui menacés par la pollution, la surpêche et le changement climatique. La mer Baltique, qui concerne directement la Pologne, est notamment considérée comme l'une des mers les plus fragiles d'Europe en raison de sa faible profondeur et de sa forte concentration d'activités humaines.

Face à ces enjeux, l'Union européenne a mis en place plusieurs politiques visant à protéger l'environnement marin tout en garantissant un développement économique durable. L'un des principaux instruments est la **directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » adoptée en 2008**, qui constitue le pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne. Cette directive oblige les États membres à prendre les mesures nécessaires pour atteindre ou maintenir un « bon état écologique » des eaux marines et à limiter l'impact des activités humaines sur les écosystèmes marins.

Par ailleurs, l'Union européenne a renforcé sa stratégie environnementale avec la stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030, qui vise notamment à étendre les zones marines protégées et à restaurer les écosystèmes marins. Cette stratégie souligne l'importance d'intégrer les activités économiques maritimes, telles que la pêche ou l'aquaculture, dans une approche durable afin de préserver les ressources naturelles tout en maintenant l'activité économique.

La Pologne soutient l'idée d'une coopération européenne renforcée pour protéger les mers et les océans. Les défis environnementaux ne peuvent pas être traités uniquement à l'échelle nationale, car les océans constituent des espaces partagés entre plusieurs États. Une meilleure coordination entre les États membres est donc essentielle pour lutter contre la pollution marine, protéger la biodiversité et améliorer la surveillance des espaces maritimes.

Cependant, la Pologne estime qu'il est indispensable de concilier ces objectifs environnementaux avec les intérêts économiques des États membres. Les activités maritimes représentent une part importante de l'économie européenne, notamment dans les domaines du transport maritime, de la pêche et du développement des énergies

renouvelables en mer. Une réglementation trop restrictive pourrait fragiliser certains secteurs économiques et créer des inégalités entre les États membres.

Dans ce contexte, la Pologne propose plusieurs axes d'action pour renforcer le rôle de l'Union européenne dans la protection des océans tout en maintenant un équilibre avec les intérêts économiques.

Premièrement, il est essentiel d'améliorer la coopération scientifique et la collecte de données sur l'état des océans. Les programmes européens de recherche et d'observation des milieux marins permettent de mieux comprendre les évolutions des écosystèmes et de mettre en place des politiques plus efficaces.

Deuxièmement, la Pologne soutient le développement d'une économie maritime durable, parfois appelée « économie bleue ». Celle-ci vise à concilier croissance économique et protection de l'environnement, notamment grâce au développement des énergies renouvelables marines, comme l'éolien en mer, ou à une gestion durable des ressources halieutiques.

Troisièmement, l'Union européenne doit renforcer les politiques de lutte contre la pollution marine, notamment la pollution plastique et les rejets provenant des navires. Des réglementations plus strictes et une meilleure coopération entre les États membres pourraient permettre de réduire significativement ces pollutions.

Enfin, la Pologne considère que les politiques européennes doivent prendre en compte les spécificités régionales des mers européennes, notamment celles de la mer Baltique, afin d'adapter les mesures de protection aux réalités écologiques et économiques de chaque région maritime.

Ainsi, la Pologne soutient une approche équilibrée au sein de l'Union européenne : renforcer la protection des mers et des océans tout en préservant les intérêts économiques des États membres. Grâce à une coopération renforcée, au développement d'une économie maritime durable et à l'innovation scientifique, l'Union européenne peut jouer un rôle majeur dans la protection des océans tout en garantissant une croissance économique responsable.